

La Vesancière

N° 101 - XXVI^e année

Avril 2022



FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL « La Vesancière »

Parution

4 fois par an : janvier , avril , juillet, octobre

Réception des articles

À la mairie ou

auprès d'Éliane Jonker 06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

Vos articles, photos, annonces... sont les bienvenus pour la prochaine parution jusqu'au

30 juin 2022

Distribution

Conseillers municipaux

Dès réception, merci de distribuer les bulletins dans les 3 ou 4 jours maximum (impératif de dates)

Calendrier des animations du 2^{ème} trimestre 2022

Dimanche 10 et 24 avril	MAIRIE	élections présidentielles
Lundi 18 avril	CLAV	chasse aux œufs de Pâques
Vendredi 29 avril	CLAV	Loto à 14h
Vendredi 6 mai	CLAV	partie de boules à 18 h
Lundi 6 juin	LES AMIS DE LA CHAPELLE	fête de la Pentecôte
Vendredi 10 juin	CLAV	déjeuner à Yvoire
Dimanche 12 et 19 juin	MAIRIE	élections législatives
Vendredi 24 juin	MAIRIE	Tôt ou t'arts à 19h15
Dimanche 26 juin	CLAV/CHASSE	concours de boules
Vendredi 1 ^{er} juillet	MAIRIE	cinéma en plein air
Dimanche 10 juillet	CLAV	pique-nique de fermeture



HORAIRES MAIRIE et PERMANENCE	ETAT CIVIL
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h le mardi soir de 18h à 19h30 Permanence du maire et des adjoints : uniquement sur rendez-vous Tél : 04 50 41 53 55 Mail : mairie@vesancy.fr Web : www.vesancy.fr	<i>Naissance</i> Léandre Perret 16 février 2022 <i>Décès</i> Monique Hotellier 9 janvier 2022 Geneviève Venarre 22 mars 2022

LE MOT DU MAIRE

Après 2020 et 2021, l'année 2022 s'annonce elle aussi difficile.

Ce maudis virus que l'on espérait disparu est toujours présent. Certes, malgré une vaccination à grande échelle l'immunité n'est pas atteinte mais les effets sont grandement atténués. Nous devons apprendre à vivre avec, en prenant les précautions d'usage.

La guerre, ce mot que l'on pensait ne plus jamais être prononcé pour l'Europe, est à nos portes. L'Ukraine est sous les bombes, les mots de « crime de guerre », de « génocide » ont réapparus, incroyable... l'horreur totale.

Déjà dans notre vie quotidienne nous en subissons les premières conséquences, « augmentation en tout genre » voire « pénuries alimentaires »... La mondialisation aurait-elle atteint ses limites ?

Les appels aux dons ont été lancés et notre petite communauté a répondu présente en participant à l'envoi de toutes sortes de produits de premières nécessités, et je vous en remercie. Certains d'entre vous ont également proposé des hébergements de courtes voire de longues durées et nombreux sont ceux qui ont sorti leur carnet de chèques.

Espérons que tout ceci se calme et se normalise le plus rapidement possible.

En mairie,

- Le recensement de la population a eu lieu. Nous sommes repassés au-dessus de la barre des 500 habitants. Un grand merci à Eliane qui a fait un travail remarquable bien épaulée par Fabienne.
- Après le départ de notre ami Maxime, c'est Marie-Eve qui est aux commandes. Le début d'année a été intense. La clôture des comptes de l'année 2021 et l'élaboration du budget 2022 se sont déroulées dans des conditions difficiles, le centre des impôts de Gex ayant délocalisé en partie ses services sur Oyonnax. Merci à Marie-Eve pour son engagement et sa persévérance.
- Financièrement nous sommes sur la bonne voie. L'opération réhabilitation du château est terminée et totalement payée. On espère que les projets à venir puissent être réalisés en grande partie par des subventions et de l'auto financement afin de minimiser le recours à l'emprunt. Pour cette année l'achat d'un nouveau tracteur, la réhabilitation du pâturage de la Vesancière (subventionné à 70%), la rénovation des locaux de la mairie ainsi que l'installation d'une pompe à chaleur seront réalisés. Des études sur le devenir de la cure ainsi que sur l'agrandissement du parking devraient nous éclairer pour d'éventuels gros investissements.
- Rappel aux bonnes règles de vie au sein de notre communauté. À quelques exceptions près, nous sommes préservés des incivilités grossières que l'on observe en ville. Néanmoins, comme certains nous l'ont récemment rappelé, on relève toujours des excès de vitesse dans les rues, des voitures ventouses dans les parkings, d'autres garées sur le trottoir, pire sur les passages piétons, le non-respect du sens interdit en direction du village, route du Creux, la divagation des chiens dans les rues et dans le Mont, des dépôts sauvages dans la nature et le long des routes. Plus grave, plusieurs actes malveillants ont été rapportés. Ils font l'objet d'une enquête. Les arrêtés municipaux ne sont pas toujours respectés. Des mesures complémentaires devront probablement être prises.

Pour conclure, essayons de regarder l'avenir avec optimisme en espérant que la folie de certains hommes soit bien vite qu'un douloureux souvenir.

B. Mugnier

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance du 5 avril 2022

URBANISME

Déclarations préalables

257 rue du Château - M. Oriez - mur de clôture : *avis favorable*

130 route de la Vesancière - M. Vanderstigel - confortement d'un mur de soutènement : *en cours*

84 route de Bottenay - M. Patrick Robbez - abri de jardin : *refus*

370 route de Bottenay - G2T IMMO - division en vue de construire : *refus*

453 rue du Château - SP DEVELOPMENT - travaux sur construction existante : *en cours*

49 route de Bottenay - Mme Dellenbach - abri de jardin : *en cours d'instruction*

137 chemin du Crêt - Mme Parfenova - changement de portail : *en cours d'instruction*

Permis de construire

Rue de la Fruitière - SCCV Les allées de la Fruitière - 10 maisons individuelles : *en cours*

114 route de la Chapelle - M. Quentin Fontaine - réhabilitation d'une ferme en maison d'habitation : *avis favorable*

Route de la Combette - M. Berthon - maison individuelle de 146 m² : *en cours d'instruction*

Route de la Combette - Mme Adamo - maison individuelle de 138 m² : *en cours d'instruction*.

Permis de démolir

453 rue du Château - SP DEVELOPMENT - démolition du garage pour création de places de parking : *en cours d'instruction*.

Achat de terrains

Les terrains concernés sont les parcelles cadastrées B n°141 et B n°937. Il s'agit de parcelles nues de toute construction et grevées des emplacements réservés (ER) n°14 (création de voirie) et n°15 (extension du parking public) au plan de zonage du PLUiH.

Il s'agit pour l'un d'une surface de 3 072 m² et pour l'autre d'une surface de 2 064 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'acquérir les surfaces susvisées ; accepte la revalorisation du prix à 6€/m² et à prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction (frais de géomètre et frais de notaire) et l'autorise à signer les actes de vente et tous documents nécessaires à l'achat des parcelles susvisées au nom et pour le compte de la commune de Vesancy.

FINANCES

♦ BUDGET

Vote du compte administratif 2021

Le maire quitte la séance lors du vote du CA. Désignation d'un président de séance pour le point du compte administratif : Françoise Fontaine, 1^{ère} adjointe, est proposée.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>	Crédits ouverts 2021	Réalisés 2021	Réalisés 2020
Dépenses	576 396,27 €	466 954,95 €	590 491,79 €
Recettes	576 396,27 €	554 578,69 €	727 276,06 €
Résultat du réalisé de l'exercice A		87 623,74 €	136 784,27 €

Résultat de l'année précédente reporté (B)		76 784,27 €	
Résultat de fonctionnement 2021 (A+B)		+ 164 408,01 €	

<i>Section d'investissement</i>	Crédits ouverts 2021	Réalisés 2021	Reste à réaliser
Dépenses	941 413,85 €	308 337,30 €	0 €
Recettes	471 598,85 €	436 591,25 €	0 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		128 253,95 €	0 €
Résultat de l'année précédente reportée (B)	480 698,90 €	480 698,90 €	
Résultat d'investissement 2021 (A+B)		+ 608 952,85 €	0 €

Résultat définitif 2021	+ 773 360,86 €
-------------------------	----------------

L'assemblée, à l'unanimité, des présents et représentés (10 voix puisque le maire ne prend pas part au vote), vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget de la commune.

Le maire reprend la présidence de la séance.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Approbation du Compte de Gestion 2021

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2021 : 87 623,74 €

Excédent d'investissement au 31/12/2021 : 128 253,95 €

Résultat global 2021 : 215 877,69 €

Résultat définitif 2021 : 773 360,86 €

Le résultat du compte de gestion est conforme au compte administratif.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le compte administratif de l'exercice 2021 approuvé par l'assemblée fait apparaître un excédent de fonctionnement de **164 408,01 €** correspondant au résultat de l'exercice 2021.

Il est proposé de reporter une part de cet excédent en investissement au compte 1068 capitalisation des résultats pour 120 000 € et l'autre part en section de fonctionnement pour 44 408,01 €.

L'assemblée, à l'unanimité, des présents et représentés, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement tel que présenté ci-dessus.

♦ Budget primitif 2022

Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles pour la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges à caractère général	196 152	Produits des services et du domaine	69 980
Charges de personnel	206 200	Impôts et taxes	247 447
Autres charges de gestion	53 100	Dotations et participations	180 600
Atténuation de produits	58 785	Autres produits de gestion courante	19 900
Charges exceptionnelles	1 100	Produits exceptionnels	3000
Dépenses imprévues	26 661,51	Atténuation de charges	3617,16
Dotation aux amortissements	50	Résultat de fonctionnement reporté	44 408,01
TOTAL	568 952,17	TOTAL	568 952,17

Les dépenses

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 568 952,17 €.

Ces dépenses regroupent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la rémunération du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

prestations de services effectuées, les participations dues (SDIS, SIEA, CAPG...), les subventions versées aux associations...

Les charges à caractère général prennent en compte les réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations notamment l'augmentation des tarifs de l'énergie et du carburant. Cette section intègre toutes les dépenses de fournitures administratives, de petits équipements, de fournitures scolaires, d'entretien et de réparation des équipements, des bâtiments et des véhicules... Les dépenses tiennent compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité.

On retrouve aussi les autres services extérieur (Police Municipale, entretien des bâtiments, transports, honoraires d'avocat, ADS, portage repas, contribution ONF...).

Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année par l'agent de L'ONF.

Les dépenses du personnel ont tenu compte des mouvements de personnel (départ du secrétaire de mairie) et l'embauche d'un agent vacataire.

Les autres charges de gestion intègrent les indemnités des élus, les contributions aux organismes de rattachement (SDIS, SIEA, Parc Naturel, AGEDI, France Bois Forêt...), les subventions aux associations et les éventuels frais de mission.

La section atténuation de produits prend en compte le reversement FNGIR et le fonds de péréquation des recettes fiscales.

Les charges exceptionnelles sont une enveloppe prévisionnelle pour secours et dots.

Les recettes

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont intégrées :

- Les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé par le conseil.
- Les recettes fiscales ont été évaluées selon une estimation tenant compte des résultats de 2021 et d'une revalorisation des bases annoncées avec des taux inchangés par rapport à 2021. Malgré la réforme fiscale sur la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat s'est engagé à compenser les pertes de recettes.
- Les autres produits de gestion courante comprennent les revenus des immeubles.
- Les produits exceptionnels intègrent les éventuels dons et indemnités d'assurance reçus.

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

Section d'investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Opérations d'équipement :	330 406,46	Apports, dotations et réserves	308 883
11. Logiciel	5000	Subventions d'investissement :	55 366
12. Bois	5000	12. Bois	2 378
13. Ecole	17 000	13. Ecole	0
14. Bâtiments divers	23 406,46	15. Voirie – réseaux	0
15. Voirie - réseaux	215 000	18. Château	52 988
18. Château	65 000		
Non individualisée	150 000		
Emprunts et dettes assimilées	0		
Dépenses imprévues	39 000		
TOTAL	519 406,46	TOTAL	364 249
		Amortissement des immobilisations	26 903,51
		Solde d'exécution section d'investissement	128 253,95
TOTAL	519 406,46	TOTAL	519 406,46

Les recettes

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement :

- le report des résultats d'investissement de l'année précédente : 128 253,95 €
- les taxes d'aménagement 48 883 €
- le FCTVA sur les dépenses 2020 : 140 000 €
- le report de la section fonctionnement : 120 000 €
- le solde du versement des subventions annoncées pour le château (phases 2 et 3) et la subvention sylv'actes .

Les dépenses

Les dépenses d'investissement intègrent :

- des frais d'études pour le projet école ainsi que pour le projet voie et parking
- Travaux de la Vesancière
- Travaux raccordement eau potable, eau usées et électricité pour projet école
- En voirie une provision de 150 000 € pour le changement du tracteur et divers matériels
- L'installation de la pompe à chaleur : 50 000 €
- Provision pour des acquisitions de terrain 50 000 €
- Travaux de réfection de l'accueil et bureau de la mairie
- Aménagement du préau de l'école
- Dépenses imprévues pour 39 000 €.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif (BP) pour l'année 2022 présenté ci-dessus.

♦ Vote des taux d'imposition

Chaque année, l'assemblée délibérante vote les taux d'imposition de la fiscalité directe locale applicable sur son territoire. Cette année, seuls les taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) sont à voter.

En effet, la réforme de la taxe d'habitation (TH) prévoit la suppression du paiement de cette dernière pour la totalité des administrés en 2023.

Depuis 2020, la commune ne vote plus le taux de TH. En 2022, le produit de la TH sur les résidences principales sera perçu par l'État en lieu et place des communes. La perte de recettes engendrée est compensée par le **transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**. L'éventuel écart restant sera corrigé par un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur.

Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2022, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2021.

Ainsi, il est proposé de conserver les taux de 2021 et de voter les taux suivants pour 2022 :

TFPB : 22,39 % soit 8,42 % (taux communal) + 13,97 % (taux départemental)
TFPNB : 38,69 %.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, vote les taux d'imposition de TFPB et TFPNB pour 2022, respectivement à 22,39 % et 38,69 %.

♦ Dépenses exceptionnelles PEVV

Dans le cadre de ses animations, l'association PEVV décore la fontaine du château pour les fêtes de fin d'année. Cette activité occasionne des frais importants. Cette année les dépenses s'élèvent à 408,50 €. L'association sollicite donc une aide exceptionnelle pour palier aux frais occasionnés.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'allouer une aide exceptionnelle à l'association d'un montant des dépenses soit 408,50 €.

♦ Contrat

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine a accompagné la commune dans la collecte de fonds privés pour l'opération de réhabilitation du château.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2022. La cotisation est de 55 €.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2022.

TRAVAUX

Amélioration pastorale et subvention

À la suite de la reprise de l'alpage par Florent Agnoletti, éleveur dans le Pays de Gex en 2021. La commune souhaite effectuer des travaux pour installer durablement l'activité pastorale et faciliter le travail de l'alpagiste.

Les travaux suivants sont à prévoir :

La réfection de l'accès, la pose d'une clôture électrique fixe et des franchissements de clôtures, la pose d'un Plymouth pour raccorder la citerne au bac et enfin la pose d'un passage canadien à la place du passage à baguette en haut du mont.

Le coût total des travaux s'élève à 37 730 € HT auxquels il faut ajouter les frais d'étude et d'appui de la SEMA pour 3 701,5 € HT soit un total de 41 431,5 € HT.

Les travaux de mise en valeur des espaces pastoraux sont subventionnés à hauteur de 70% du montant total des dépenses.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés approuve le projet de travaux d'amélioration pastorale sur l'alpage de la Vesancière et valide le plan de financement. Reste à charge pour la commune : 12 429,45 €

Travaux réfection accueil mairie et bureau

Dans la continuité de la rénovation du château le maire fait part au conseil Municipal qu'il serait judicieux de faire un rafraîchissement de la mairie (accueil ainsi que les archives et le bureau adjacent). Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux, dit que le montant de ces travaux sont prévus dans la section investissement du budget 2022 et autorise le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de différents organismes et de signer tous documents nécessaires à ces dossiers.

ECOLE

L'effectif des enfants scolarisés à Vesancy est en hausse. Au vu des constructions prévues il est possible que cela augmente encore.

L'assemblée est invitée à délibérer pour réaliser diverses études afin d'apporter des solutions aux éventuelles hausses d'effectif.

Il est proposé de faire une étude pour réaménager l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en école, bureau, classe supplémentaire ou autre...

Afin de prévoir une solution temporaire, il est proposé de créer tous les réseaux nécessaires au fonctionnement d'une école pour la pose d'un module préfabriqué.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ces études et de ces travaux et précise que les crédits sont prévus au budget 2022.

DIVERS

Association : occupation des salles et subventions

Le document officiel de demande de subvention a été envoyé à toutes les associations de la commune. Les associations qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la part de la commune doivent compléter le dossier et le retourner avant le 15 avril 2022. A l'heure actuelle nous avons reçu cinq demandes. Monsieur le Maire précise que même si le dossier paraît impressionnant il est très simple à compléter.

Lors du prochain conseil municipal il sera proposé de délibérer sur les montants alloués en fonction des dossiers reçus.

Concernant les salles communales, il est rappelé que les associations ont droit à la gratuité des salles Balthazar et l'ancienne Cure. Cependant les associations doivent fournir un planning avec leurs demandes d'occupation en septembre afin de pouvoir organiser les autres locations.

La salle LAFOREST est quant à elle gratuite une fois par an. Pour information un four sera installé dans la cuisine.

L'intégralité du compte-rendu est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet « Mairie » sur le panneau d'affichage et sur panneau pocket.

Il est rappelé que les crottes de chiens sont interdites sur :

- les voies publiques
- les trottoirs
- les espaces verts publics
- les espaces des jeux publics pour enfants



Par mesure d'hygiène publique et par respect pour les promeneurs,
merci de bien vouloir faire le nécessaire.



Il est souvent ramené en mairie des
objets trouvés.

Merci de penser à venir les récupérer.

ANIMATION - VIE LOCALE



TÔT OU T'ARTS à Vesancy

Vendredi 24 Juin 2022 à partir de 19h15

Le Festival Tôt ou T'Arts est un projet phare du Centre Socio-culturel Les Libellules qui a pour objectif de rendre accessible à l'ensemble de la population gessienne des animations culturelles originales et de proximité.

Théâtre sans parole, arts du cirque (clowns, acrobates, jonglage, cirque nouveau ou cirque burlesque), musique, humour, expositions interactives, danse... un voyage dans un univers festif et poétique ouvert aux petits comme aux grands dans les rues et places publiques du Pays de Gex.

Buvette et petite restauration



Dès la tombée de la nuit..

Vendredi 1^{er} juillet 2022

FINE FLEUR

De Pierre Pinaud - 1h36

Avec Catherine Frot,
Melan Omerta, Fatsah
Bouyahmed

Tout public

Eve Vernet a été la plus grande créatrice de roses. Aujourd'hui, elle est au bord de la faillite, sur le point d'être rachetée par un concurrent puissant. Véra, sa fidèle secrétaire, croit trouver une solution en engageant trois employés en insertion sans aucune compétence horticole... Alors que quasiment tout les sépare, ils se lancent ensemble dans une aventure des plus singulières pour sauver la petite exploitation.

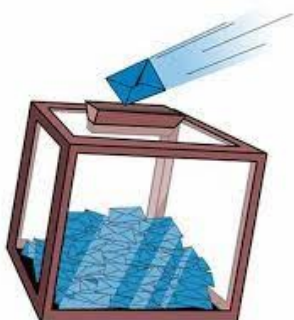
ÉCOLE

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

24 avril 2022

2^{ème} tour

Salle ancienne cure
de 8h00 à 19h00



Dates limites d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux législatives

⇒ **En ligne, jusqu'au 4 mai**

grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;

⇒ **En mairie ou par courrier, jusqu'au 6 mai**

en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du formulaire [https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024Cerfa n°12669*02](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024Cerfa%20n%2012669*02) de demande d'inscription ;

par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024Cerfa n° 12669*02](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024Cerfa%20n%2012669*02) de demande d'inscription.

ELECTIONS LEGISLATIVES

12 et 19 juin 2022

Salle ancienne cure
de 8h00 à 18h00



Mode de scrutin

L'Assemblée nationale est composée de 577 sièges pourvus pour cinq ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans autant de circonscriptions.

Est élu au premier tour le candidat qui réunit la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits dans la circonscription¹¹. Si aucun des candidats ne satisfait ces conditions, un second tour est organisé entre les candidats ayant réuni un nombre de voix au moins égal à 12,5 % des inscrits. Les deux candidats arrivés en tête du 1^{er} tour se maintiennent néanmoins par défaut si un seul ou aucun d'entre eux n'a atteint ce seuil¹². Au second tour, le candidat arrivé en tête est déclaré élu.

INFO MAIRIE INFO MAIRIE INFO MAIRIE

Inscriptions scolaires

Du 6 avril au 25 juin 2022

Pour les enfants nés en 2019

Pour la rentrée scolaire de septembre 2022, les inscriptions des enfants nés en 2019 et des nouveaux élèves se feront en mairie, en complétant le dossier d'inscription disponible soit en mairie soit sur la page d'accueil du site internet de l'école .

Documents à fournir :

- Une copie des cartes d'identité ou passeports des parents et des enfants
- Une copie du livret de famille établissant la filiation
- Une copie du carnet de santé à jour des vaccins obligatoires (DTP)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat de radiation pour les élèves arrivant d'une autre école

A réception du dossier complet, un certificat de pré-inscription scolaire vous sera retourné. Il sera à transmettre à l'école.

La Commune n'acceptera pas de nouvelle demande de dérogation (hors dérogation de droit) pour la rentrée scolaire 2022.



Inscriptions périscolaires (garderies, surveillance du repas de midi)

Documents à retirer en mairie et à retourner avant fin juin 2022



Tous les mardis et jeudis matin sur la place du château
(en même temps que notre boulanger Chris'ambul)
se tiendra le camion ambulant de Salvatore PROFERA.

Venez goûter ses produits siciliens de fabrication artisanale !

- * charcuterie
- * pâtes fraîches
- * fromages de brebis frais
- * légumes
- * agrumes
- * plats préparés...



LES AMIS DE LA CHAPELLE DE RIAUMONT



*Le pèlerinage à la chapelle aura bien lieu le
lundi de Pentecôte 6 juin 2022.*

Quant à la kermesse, dans la cour du château, après le pèlerinage, il a été décidé, lors de la dernière séance de l'association de ne pas organiser cette kermesse, en raison des moyens matériels et humains à mettre en œuvre pour son organisation.

Si le temps le permet, un pique-nique tiré du sac aura lieu, après la messe, à proximité de la chapelle. Sur place, il vous sera proposé une vente de sandwiches, de pâtisseries « maison » et de boissons.

Dans les prochains jours, les bénévoles vous proposeront des billets pour une tombola dont le tirage aura lieu fin juin.

Merci d'avance pour votre accueil.

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV

À l'issue de l'assemblée générale du 23 mars 2022, voici la composition du nouveau bureau :

5 membres sortants :

Mickaël et Chantal Clément, Christine Grenier, Philippe Halbout et Pierre Hotellier.

2 membres entrants : Valérie Ducret et Chris Elliott.

Le nouveau bureau PEVV 2022 se compose ainsi :

- ♦ Yannick CONSANI, président
- ♦ Eliane JONKER, trésorière
- ♦ Chrystel BIJASSON, secrétaire
- ♦ Chris ELLIOTT
- ♦ Valérie DUCRET

Merci à tous ceux qui ont renouvelé leur **cotisation 2022**. Pour ceux qui veulent le faire par virement, voici les coordonnées :
(IBAN) FR76 1780 6004 9062 2643 6818 495
(BIC) AGRIFRPP878



Nettoyage de printemps sous la neige

Les déchets étaient tellement abondants et visibles (pas de ramassage depuis 2 ans) sur les bas cotés de la départementale côté Gex et côté Divonne que malgré la fine couche de neige, les bénévoles ont pu remplir une bonne quinzaine de sacs.

Merci Yannick pour le tri final et le transport à la déchèterie.

À l'année prochaine sous le soleil !

À l'issue de l'assemblée générale du CLAV, et entre autre...

Rapport moral

Un appel est lancé pour les mercredis après midi pour les amateurs de jeux de cartes , scrabbles ou autres car la reprise après la crise reste difficile.

Projet d'activité : parties de pétanques et de quilles finlandaises les vendredis à partir de 18 h, selon la météo.

Renouvellement du bureau : 2 membres sortants (Marie-Thérèse Consani et Jacqueline Gillot) ; 2 membres entrants (Maryse Meignien et Joëlle Mugnier).

Composition du nouveau bureau : Lisbeth Ducret (présidente), Joëlle Mugnier (secrétaire), Eliane Jonker (trésorière), Jacqueline Chetot, Maryse Meignien et Anne Nury, membres du bureau.

Verre de l'amitié

Tout en partageant le verre de l'amitié, Michel Chetot a projeté son film réalisé lors du voyage dans les Apes du sud. Merci Michel de nous permettre de revoir ces bons moments passés ensemble et il y en aura d'autres...

Au nom de tous les membres, le bureau remercie chaleureusement Marie-Thérèse Consani pour sa contribution importante, au sein du CLAV et ce dès le début de l'association en 1996. Lors des repas, par exemple, tu as fait preuve Mimie, d'un dévouement hors normes sans oublier ta générosité (bricelets, tilleul...) Il est maintenant temps de venir prendre du plaisir et rien que du plaisir au sein du Club Amitiés Loisirs de Vesancy.

Jacqueline, un grand merci pour tout ce que tu as fait pour le CLAV en tant que membre du bureau. Nous espérons de revoir très bientôt.



PETANQUE ET QUILLES FINLANDAISES

Vendredi 6 mai à partir de 18h

Rdv sur le terrain de boules, derrière le château.

Puis tous les vendredis à partir de 18h, selon la météo

Ouvert à tous



CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

REOUVERTURE DE LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Lundi 18 avril 2022

Place du château
à partir de 10h

(de 0 à 11 ans)



LOTO

**Vendredi 29 avril
2022**

Salle Balthazar à 14h

5 € le carton



Filets de perches à YVOIRE

Vendredi 10 juin 2022

En car jusqu'à Nyon puis en bateau jusqu'à Yvoire



Des précisions vous seront communiquées
ultérieurement quant aux horaires

80 € tout compris

INSCRIPTIONS AVANT LE 31 MAI

Ouvert à tous

CONCOURS DE BOULES

Dimanche 26 juin 2022

organisé par le CLAV et la Société de chasse



inscriptions dès 9h

début des parties à 10 h

buvette et repas champêtre (10€)



Pique-nique de fermeture

Dimanche 10 juillet 2022

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Un nouvel espace de rangement pour l'école

Suite à la reconversion des caves du château, où nous rangions une partie de notre matériel, l'école a demandé à la mairie un nouvel espace de rangement pour des gros matériels et des matériaux pour nos projets.

Nous remercions la mairie pour la création de cet espace, sous le préau, au-dessus du local actuel.

Nous remercions aussi tout particulièrement M. Billon et M. De Antoni pour les travaux effectués.

Eloi CM2, Rayan CM2, Pierre CE2

De nouveaux ordinateurs fixes

Au début du mois de Mars, l'école de Vesancy a bénéficié de deux nouveaux ordinateurs : don de la société Greny-Carosserie (famille Consani) qui renouvelait son matériel informatique.

L'école de Vesancy les remercie beaucoup, cela permettra de travailler avec toute sorte de logiciels sur de magnifiques écrans

Axel CE2, Neela CM2, Nayeli CM2

Adaptiv'math

Adaptiv'math est un logiciel en ligne conçu avec des chercheurs en lien avec l'Education Nationale et qui permet de travailler les mathématiques du CP au CE2.

L'école a été candidate pour tester ce projet sur le domaine de la résolution de problèmes numériques.

Mais seuls les CE1 et CE2 y ont actuellement accès.

Castors informatiques

Les Castors informatiques sont un concours de logique en ligne.

Il se déroule en décembre et récemment nous avons reçu les résultats de notre participation.

Beaucoup ont été performants, les meilleurs ont été 125^{èmes} sur 4808.

Le concours Castor informatique se poursuit par le concours Algoréa qui est un concours de programmation et qui se déroule en trois manches.

Nous venons de participer aux 2^{es} premières manches et nous attendons les résultats.

CM2 Maximilien CM2 Néo CE2 Cassis

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Vente de fromage et de chocolats

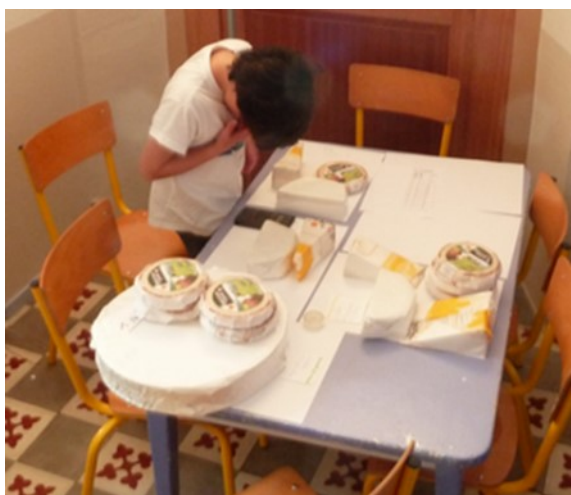
Une vente de fromages savoyard a été organisée, nous remercions Monsieur Rosset qui a organisé cette vente en direct du producteur.

Une vente de chocolat a aussi été organisée pour Pâques, nous remercions Mme Delgado qui a organisé cette vente.

Ce sont les élèves de la classe des grands qui se sont chargés de répartir les commandes réalisées.

Nous remercions tous les acheteurs pour leur soutien à nos coopératives scolaires.

Alicia CM1, Camille CM1, Lenny CE1



Le trésorier calculant le montant de chaque commande de fromages



La présidente de la coopérative gérant avec les autres élèves la préparation des commandes de chocolats

Changement d'heure

Nous avons changé d'heure donc cela a changé aussi pour l'école.

Nous avons avancé d'une heure, nous devons être debout plus tôt et cela nous a fatigué car nous n'étions pas habitués.

Nous étions très excités et énervés dans la journée. Mais cela devrait passer d'ici une semaine.

Amir CM1, Soren CM1, Damien CE2

Corridors biologiques

La classe des grands a travaillé avec une animatrice de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex sur le rôle et l'importance des corridors biologiques.



Médallions de veau aux morilles

Ingrédients pour 4 personnes

1 filet mignon de veau de 1 kg environ
une vingtaine de morilles
8 pommes de terre nouvelles
200 g de fèves congelées
2 gousses d'ail
1 échalote
10 cl de vin blanc sec
20 g de beurre
30 cl de crème
huile d'olive
sel, poivre



Épluchez et lavez les pommes de terre, coupez-les en deux dans la longueur. Saisissez-les dans 3 cuillères à soupe d'huile d'olive avec les gousses d'ail non épluchées. Baissez le feu et poursuivez la cuisson jusqu'à ce que les pommes de terre soient tendres. Salez, poivrez.

Plongez les fèves 2 min. dans l'eau bouillante et retirez la peau épaisse. Nettoyez les morilles et rincez-les.

Faites fondre le beurre, ajoutez les morilles et l'échalote émincée. Faites suer 2 min et versez le vin.

Laissez réduire et versez la moitié de la crème. Salez, poivrez, poursuivez la cuisson sur feu très doux 4 min environ.

Coupez le filet mignon en tranches épaisses.

Faites-les cuire dans 2 cuillères à soupe d'huile d'olive, 6 à 8 min en les retournant régulièrement.

Versez le reste de la crème, salez, poivrez et laissez sur feu doux encore 1 min.

Dressez les médaillons de veau dans les assiettes, ajoutez les légumes et la sauce, servez tout de suite.